Infos luttes Région de PSL



Le journal du secteur fédéral CGT

La mobilisation des cheminots.....suites

Semaine du 3 mars au 7 mars 2008 - N°14

LES FAITS MARQUANTS

NEGOCIATIONS SUR LA PÉNIBILITÉ, OÙ EN EST-ON?

La table ronde du 12 mars est conclusive. En déposant un préavis de grève, la CGT ne compte pas laisser la direction annoncer des broutilles.

> Mais à quoi jouent les autres syndicats?

TABLE RONDE SALAIRES ET PENSIONS DU 19 FÉVRIER 2008

La CGT a réclamé immédiatement :

- + 3,3 % d'augmentations générales des salaires et pensions (rattrapage des 1,1 % de 2007 + 2,2 % de prévision d'inflation 2008
- Une conséquence revalorisation de la prime de travail au 1er janvier 2008 mais la direction est avare alors l'action

s'impose pour améliorer

le Pouvoir d'Achat.

Carrefour, Dunlop, raestaurant de la Garande Armée, Loréal,

Le Medef inquiet des conséquences de la grève



Dans ce numéro 14, en 8 pages, vous trouverez :

L' éditorial ... 911 millionsmais pour qui ?/ Elections CA PSL Page 1,2 Le Point par secteur d'activité / Groupes de travail Pénibilité Pages 3, 4 Les Questions de cheminots, les réponses de la CGT Page 5 La DCI des 8 fédérations, Qu'est-ce que ça a donné? Page 6 Le FRET SNCF, les propositions de la CGT – LIGNE A, rien ne va! Page 7 12 Mars La CGT agit par la grève / Le Calendrier des RDV Page 8

_____Editorial____

656 en 2006, 867 en 2007, 911 millions d'euros de bénéfices en 2008....

.....les moyens existent au regard des bénéfices réalisés mais la SNCF continue à supprimer des emplois et se comporte comme une entreprise privée en ayant une gestion axée sur les résultats financiers.

Les cheminots veulent être augmentés que ce soit pour les salaires mais aussi pour les pensions.

De l'argent il y en amais pour qui....?

- Les banques avec le remboursement de la dette
- Les managers avec les grasses primes liées aux contrats d'objectifs

....mais

.... à l'évidence, pas pour les cheminots !!!

La CGT revendique pour eux:

- un salaire minimum d'embauche à 1500 €
- augmenter dès le 1^{er} janvier 2008 les salaires et les pensions en tenant compte de la perte de pouvoir d'achat de 2007 et des prévisions d'inflations pour 2008 soit + 3,3% en cumul

Pourtant ces bénéfices records sont bien le fruit du travail des cheminots.

Alors que la SNCF, avec certains syndicats, entérine une nouvelle baisse de pouvoir d'achat de 1,1% en 2007, elle propose aux cheminots de se serrer la ceinture aussi en 2008 en proposant une augmentation générale de 1% au 1^{er} janvier (1) pour une inflation annuelle prévue à 2,2 %. Le compte est loin d'y être!

L'augmentation des salaires et des pensions devient une URGENCE SOCIALE!

(1) De plus une augmentation générale des salaires et pensions de 0,4% est prévue au 1er du mois suivant une hausse des prix de 1,5% depuis janvier 2008 ou au plus tard le 1er juillet 2008.

Alors l'amélioration de notre pouvoir d'achat et de nos conditions de travail, c'est dans la lutte qu'il faudra aller les chercher.

En cette période où toutes les attentions se cristallisent sur les notations qui révèlent autant de frustrations que l'augmentation des salaires, il faut agir en ayant en tête que l'action paye.

L'action et le préavis de grève du 13 décembre 2007 de la CGT ont permis une augmentation des primes de travail de 7,50 \in par mois à compter du 1^{er} janvier 2008, soit une augmentation annuelle de 90 \in pour chaque cheminot.

Voter CGT, c'est bien ...faire grève, c'est utile.....

Résultats sur PSL des Elections au Conseil d'administration du 5 février 2008

	2003	%	2008	%	Ecarts
inscrits	6920		6507		-413
votants	4015	58,02	3691	56,72	-1,30%
Exprimés	3940	56,94	3591	55,19	-1,75%
CGT	1672	42,44	1554	43,27	+0,84%
CFDT	374	9,49	272	7,57	-1,92%
FO	209	6,02	186	6,03	+0,42%
CFTC	70	2,01	44	1,43	-0,59%
CGC	38	1,09	32	1,04	-0,06%
UNSA	168	4,84	163	5,29	+0,45%
SUD Rail	1122	32,3	1044	33,85	+1,56%

ZOOM SUR LES CADRES					
	2003	%	2008	%	Ecarts
INSCRITS	713		756		
VOTANTS	475	66,62	521	68,92	2,3%
EXPRIMES	466	65,36	507	67,06	1,71%
CGT	97	20,82	143	28,21	+7,39%
CFDT	82	17,6	68	13,41	-4,18%
UNSA	176	37,77	189	37,28	-0,49%
SUD	23	4,94	28	5,52	+0,59%
		<u> </u>		1	

... Adhérer à la CGT, c'est faire avancer vos idées!

Pénibilité, faisons le point

EXPLOITATION -GT des 21 et 29 janvier

C'est autour **de trois piliers que nous avons appuyé** nos interventions :

- Des mesures immédiates pour l'amélioration des conditions de travail au quotidien;
- Une reconnaissance tout au long de la carrière en terme de salaire ;
- L'attribution de compensations en temps.

La CGT a refusé de s'enfermer sur un travail sélectif pour les cheminots et qui n'aborde que l'aspect « fin de carrière ».

La CGT a soulevé aussi que les horaires décalés en 2x8 étaient très sous-estimés par la direction de l'Infrastructure (cotation 100 pour un 2x8 et 500 pour un 3x8). Il existe des 2x8 matinée/nuit qui ont une pénibilité au moins aussi importante que les 3x8.

L'aspect charge mentale n'est pas non plus pris en compte à sa juste valeur,

MATERIEL – GT des 17 et 29 janvier L'IDENTIFICATION DES EMPLOIS REPERES PENIBLES :

De la discussion est ressorti que certains postes sont plus pénibles à tenir que d'autres. Dans le même temps les réalités de certains ne sont pas les mêmes que celles des autres, notamment en fonction des installations, des caractéristiques des infrastructures ou de l'organisation du travail, ou encore de l'implantation des différents établissements de notre filière. Il y a des emplois qui restent en tout état de cause très fortement pénibles. La direction a retenue, à l'issue de ces 2 GT, trois notions pour définir le degré de pénibilité: P= pénible;

P*= pénible à confirmer selon l'emploi tenu ; NP= non pénible.

9 emplois repères considérés pénibles (P): Opérateur Aménagement Intérieur, Chaudronnerie, Soudage, Maintenance Mécanique, Maintenance Frein, Maintenance Thermique, Mouvement industriel, Manutention, Visite FRET.

12 emplois repères considérés pénibles à confirmer selon l'emploi tenu (P*): Opérateur Bois et autres matières, Peinture, Maintenance climatisation, Usinage, Maintenance Dépannage, Maintenance électrotechnique, Maintenance Système, Maintenance tuyauterie, ADPX Mouvements, Répartiteur, ADPX Maintenance et Agent de flux industriel. Les autres emplois repères, qui correspondent essentiellement à l'encadrement, sont considérés par la

EQUIPEMENT - GT des 17 et 28/02

direction du Matériel comme non pénibles (NP).

La délégation CGT a demandé de véritables négociations pour améliorer les conditions de vie et de travail sur :

- -le travail de nuit, -les amplitudes,
- -les hébergements, -les trajets...

La délégation CGT a rappelé que le corps médical et les scientifiques précisent que la pénibilité entraîne une usure prématurée et irréversible de la santé et il en découle une diminution de l'espérance de vie.

Cela se confirme dans les éléments vérifiables de la Caisse de Prévoyance, que la Direction refuse de donner.

TRACTION - GT des 22 et 29 janvier

La CGT revendique:

L'amélioration des conditions de travail avec des prérogatives réaffirmées de manière très forte pour les CHSCT, les Commissions Fonctionnelles et le CNHSCT. La construction des roulements, des grilles, les actions de prévention et d'amélioration doivent intégrer ce champ d'action.

Une meilleure rémunération des sujétions liées aux contraintes de service public, à la pénibilité (week-end, travail de nuit, déplacement...) et leur prise en compte pour la retraite en insérant ces éléments dans l'assiette liquidable.

⇒ Une compensation en temps de ces sujétions qui pourrait par exemple abaisser l'âge pivot.

La Direction écarte le titre I du RH 0077 comme moyen de prévention du facteur pénibilité alors qu'elle le reconnaît pour les ASCT: 1^{ère} grosse contradiction. La Direction ne veut pas intégrer dans les critères de pénibilité, le travail de week-end et de fêtes, alors que la CGT est intervenue sans cesse (mais bien seule) quant à l'impact de ces contraintes sur la vie sociale des agents.

TRANSVERSE - GT du 22 /01

La délégation CGT a fait aussi remarquer à la direction le niveau d'intérêt et de connaissance des métiers transverses, puisque ce groupe de travail s'intitulait initialement « Autres métiers et métiers transverses » et devait regrouper les métiers oubliés dans les autres groupes de travail ainsi que les métiers transverses.

La direction a ensuite distribué des grilles de cotations pour les agents « Sûreté », « Médicaux et Sociaux » et « Ressources humaines ».

La délégation CGT a rappelé que les métiers transverses étaient plus nombreux et qu'il manquait les métiers « Achats », « Gestion Finances», « Informatique », « Communication » « Juridique », « Services Généraux ».

Nous avons aussi affirmé que dans les métiers des Services Communs, il y a aussi beaucoup de contraintes de postures physiques, que le stress y est présent et en augmentation constante.

TRAINS – GT des 24 /01 et 6/02

Le métier d'ASCT est reconnu comme étant pénible.

Les critères de pénibilité sont recensés dans 4 grandes familles sur lesquelles les ASCT et les agents en travail postés sont particulièrement exposés. A titre d'exemple :

- Contraintes physiques (vibrations, contraintes posturales et articulaires,...).
- Environnement de travail (port d'EPI et agrès contraignants, travail agent seul, charge mentale,...).
- Horaires et rythmes de travail (horaires aléatoires, temps contraint, pression temporelle).
- Conditions d'exercice (service décalé, travail de nuit, réserve).

La CGT revendique de nouvelles garanties collectives et pour les ASCT:

- Augmentation de la prime de travail code 24 en déclenchant les heures commerciales renforcées, dès 06H00 de travail effectif.
- ➡ Intégration des indemnités soumises à cotisations sociales et imposables dans la part liquidable du salaire servant au calcul de la retraite.
- ➡ Mise en place immédiate de la revalorisation de la Valeur Moyenne Théorique de la prime de travail, servant au calcul de la retraite, annoncée lors de la Table Ronde du 15 février 2007.
- Adéquation entre la valeur moyenne théorique de la prime de travail et la moyenne des primes réellement payées.
- ⇒ Porter le déroulement de carrière des ASCT au plus haut, grâce à l'addition des mesures de requalification gagnées le 19 mai 2006, pour notre filière et celles issues des négociations sur les retraites.
- Des bonifications pour tous les métiers difficiles de cheminots afin, comme pour le métier d'ASCT, de tenir compte notamment du temps contraint (déplacement) passé pour l'entreprise durant toute une carrière professionnelle.

Table ronde de synthèse du 20 février 2008

REGIME SPECIAL DE RETRAITE DES CHEMINOTS:

ÇA BOUGE ENCORE... MAIS IL NOUS FAUT ALLER BEAUCOUP PLUS LOIN!

Cette table ronde « PENIBILITE » avait pour objectif de faire la synthèse des différents groupes de travail métiers qui se sont déroulés depuis la fin janvier et constituait le rendez-vous fixé par l'entreprise pour faire ses propositions sur la prise en compte de la pénibilité des métiers de cheminots.

Les contraintes du service public de transport ferroviaire portent sur l'ensemble des métiers de cheminots et justifient notre régime spécial.

La réforme des régimes spéciaux, à laquelle la CGT demeure opposée, a modifié la reconnaissance globale des contraintes du service public qui ne sont plus compensées comme elles l'étaient auparavant.

Pour autant, la pénibilité des métiers et les contraintes du service public n'ont pas disparu!

Pour rappel la Cgt revendique :

I. U	In soci	le commun	pour tous	les cl	hemino	ts avec :
------	---------	-----------	-----------	--------	--------	-----------

- ☐ L'amélioration de la rémunération par une augmentation substantielle de la **prime de travail**
- □ L'augmentation du salaire liquidable par **l'intégration d'EVS** liés aux contraintes du service public (3X8, travail de nuit, de week-end, continuité du service…)
- □ La compensation par une majoration de la durée d'assurance permettant de réduire les effets de la décote
- ☐ La **compensation en temps** dans un mécanisme entièrement abondé (ou alimenté) par l'entreprise.

II. Une prise en compte spécifique des situations de travail (selon le poste tenu) par :

- ☐ Une amélioration des conditions de travail (poste, outillage, environnement...)
- □ Des actions de prévention sur les lieux de travail.

Dans les deux cas, il s'agit de garantir la santé des cheminots et cela nécessite des investissements et des moyens supplémentaires.

- ☐ Une compensation en temps abondée par la direction de l'entreprise ;
- ☐ La revalorisation des EVS liés à la pénibilité.

Les décisions prises lors de cette réunion

La direction ne donne que des principes de mise en oeuvre de la compensation de la pénibilité qui seront développés et chiffrés dans le document préalable à la table ronde du 12 mars prochain. Au-delà de cet aspect, la direction voulait contourner cette négociation qui lui a été imposée par l'action au simple fait d'accompagner les agents en fin de carrière.

Sous l'impulsion de la CGT, et mesurant le rapport de forces toujours présent, elle est aujourd'hui obligée d'annoncer des principes :

- en abondement en temps
- en rémunération
- en amélioration des conditions de travail.

Alors le 12 mars agissons avec la CGT !

Questions / Réponses

Questions de	
cheminots?	Quelques précisions de la CGT
Que peut apporter la négociation « Pénibilité »	Rien « dit SUD »! Nada « scande FO »! « Que dalle » bave la FGAAC! quant aux autres, connaissez-vous leur avis sur la question? Nous savons que les mesures salariales négociées depuis le 21 novembre ont fortement réduit l'impact de la réforme du régime spécial mais pas pour tous! Les agents qui partiraient graduellement de 2012 à 2019 verront au stade actuel une forte chute de leurs pensions à 55 ans ou 50 ans.
sur nos futures	C'est pourquoi les mesures à gagner sur la pénibilité (Prime de Travail, CET avec abondement en temps par la direction, permettant un départ plus tôt, intégration des sujétions (indemnités dans l'assiette liquidable) devraient permettre d'améliorer considérablement le rapport à la pension pour ces agents.
pensions ?	Viendra ensuite la négociation de la grille salariale dont les mesures pourraient être « effectives pleinement » à l'horizon 2011 /12. Pour la CGT, cette négociation pénibilité marque 2 avancées possibles : 1. Reconnaissance dans l'entreprise de la pénibilité pour quasiment tous les métiers 2. Mesures financières et de compensations en temps permettant un meilleur rapport à la retraite, une anticipation du départ à la retraite par des bonifications et ou un Compte Epargne Temps.
Qu'est-ce	Le PERCO (Plan d' Epargne Retraite COllectif) est un régime supplémentaire de retraite « par excellence », celui-ci est basé sur la capitalisation et fonctionne sur le principe d'un régime à point à cotisations définies (pas de garanties sur le niveau de versements lors du départ à la retraite!)
qu'un PERCO ?	La rente prévue (cela ne s'appelle plus une retraite!) dépend du rendement boursier des placements effectués !!!
I LROU ;	Initialement l'entreprise voulait suite à la lettre de Mme Idrac (14 propositions) imposer déjà un régime additionnel dans l'entreprise pour la prise en compte de certains éléments de rémunération qui n'entraient pas dans le calcul de la retraite. A l'image de la négociation de Novembre 2007 sur les 2 gratifications (Exploitation et de vacances), la CGT, soutenue par une majorité d'OS, a imposé que celles-ci entrent dans l'assiette liquidable et non par l'introduction d'un régime additionnel par capitalisation. La CGT est donc fortement opposée au PERCO abordé le 5 mars.
Que	1. Une augmentation mensuelle de 100€ de la prime de
revendique	travail pour tous les cheminots
La CGT ?	 Une compensation en temps (bonifications et par le CET) L'amélioration des conditions de travail

Pour faire vivre cette rubrique, vous pouvez nous envoyer en e-mail vos questions sur la réforme et la négociation en cours, nous nous efforcerons de les traiter soit à travers les numéros suivants d'infos luttes PSL, soit en retour individuel d'e-mail.

Adressez-nous vos questions à <u>cgtpsl@free.fr</u> ou par fax au 30-39-33 ou 01 53 25 39 33 mais aussi les documents de la direction sur la négociation issues des ET et du portail RH.

4 interfédérales, une DCI pour quelles perspectives ? puisque 7 fédérations ne veulent ne rien faire !!!

La CGT prend ses responsabilités.

<u>L'actualité</u> <u>de</u> <u>notre</u> <u>entreprise</u> nécessite l'intervention sur :

- Les augmentations des salaires et des pensions qui sont notoirement insuffisantes
- Le FRET pour contrer la déstructuration de l'activité par la mise en place de la famille FRET soit encore – 2000 emplois en 2008 après les 8000 suppressions des 5 dernières années.
- Le niveau de l'emploi pour contrer les 1764 suppressions du budget 2008
- les mesures concrètes attendues sur la prise en compte de la pénibilité

Mais comment expliquer l'attitude passive des 7 autres OS qui adressaient, pourtant (avec la CGT) à la direction le 21 février 2008, une lettre commune affichant de réels mécontentements de toutes les OS suite aux 3 réunions de la DCI?

Interfédérale des 8 FD de cheminots le 25 /02/08

UN ECHEC de l'UNITE qu'il nous faut dépasser!

La situation
sociale de la SNCF
nécessite
l'intervention des
cheminots!

LA CGT appelle les cheminots à la GREVE le 12 mars 2008

CMGA* ça ne le fait pas!

Il y a 70 emplois actuellement dans l'ensemble des établissements de la région, avec le CMGA ils ne seront plus que 28.

Les effectifs dans les établissements avoisineraient seulement les 20 emplois.

Ce sont donc 22 emplois qui passeraient à la trappe!

Comment nous faire croire que le service rendu aux cheminots sera toujours le même?

La CGT a une DCI en cours au niveau régional, notre intervention lors de la $1^{\text{ère}}$ réunion du 4 mars a porté sur :

- le niveau alobal de l'emploi.
- les conditions de travail.
- les locaux de travail
- les déroulements de carrière et la formation.

Une 2^{ème} réunion est arrêtée pour le mardi 11. Un relevé de conclusion concerté sera ensuite distribué à tous les agents de la région.

Avant cela s'appelait Transport Public

aujourd'hui c'est SNCF Proximité

mais ce coût de pub d'IDRAC à l'été 2007 ne
peut cacher la crise de moyens pour le
transport régional (TER et IDF) et cela
quasiment partout dans les zones denses.

Les 100 Millions d'Euros injectés ne seront pas
suffisants tout comme les 1234 emplois mais à
pérenniser selon les dires de l'entreprise.

Pour la région de PSL, il n'y a que 43 emplois « dits supplémentaires » alors que certains existaient déjà. La CGT n'est pas dupe et demande aux cheminots d'agir car ce n'EST pas suffisant pour les besoins dans nos Etablissements, pour améliorer la régularité et les conditions de travail ?

Pour la CGT, c'est + d'emplois à statut!

Le 12 mars, il nous faut AGIR pour le FRET...

La situation de FRET SNCF est une URGENCE REVENDICATIVE! Quelles sont les propositions de la CGT pour le développement?

• Viser à une stratégie conquérante

soit un volume de trafic <u>de 50 GTK* en 5 ans</u>. Ce qui représente une croissance de 9 GTK (milliards de tonnes/kilomètres) et 400 M€ de chiffre d'affaires par rapport à 2006.

- Améliorer l'implantation de FRET SNCF dans les zones portuaires
- Mettre en place un système de production performant
- Améliorer la commercialisation des prestations
- Les opérateurs ferroviaires de proximité doivent permettre de développer le FRET ferroviaire
- Une politique de l'emploi au service du développement
- Les infrastructures : c'est de la responsabilité de l'Etat alors qu'il s'engage!
- Rénover et remplacer le matériel roulant
- Créer un réseau de wagons isolés européens

*GTK = Milliards de Tonne / Kilomètre / Actuellement la SNF ne prévoit que 41 GTK pour 2008.

...et la régularité



Le préavis CGT du 12 mars 2008

Paris, le 28 Février 2008

Monsieur François NOGUE Directeur des Ressources Humaines SNCF 34, rue du Commandant Mouchotte 75699 PARIS CEDEX

Monsieur Le Directeur,

Vous nous avez reçu, les 01, 06 et 11 février 2008, suite au dépôt d'une Démarche de Concertation Immédiate des Fédérations Syndicales de Cheminots CGT – CFDT – FO – CFTC – SUD Rail – UNSA – CFE/CGC –FGAAC.

La CGT et les cheminots exigent une véritable négociation sur la pénibilité qui réponde aux revendications suivantes :

- 1. Un socle commun pour tous les cheminots, comprenant des mesures en rémunération et en abondement en temps, liées aux contraintes du Service Public :
- 2. La reconnaissance de la pénibilité liée aux métiers prenant en compte les spécificités avec l'amélioration des conditions de travail, une compensation en temps dans l'organisation du travail, une revalorisation des indemnités;
- 3. L'ouverture d'un vrai débat et de véritables négociations sur l'avenir de Fret SNCF afin de maintenir cette activité dans l'entreprise intégrée SNCF, et l'unicité de la traction ainsi que celle des établissements exploitation ;
- 4. Des créations d'emplois au statut dans les établissements où les cheminots l'exigent et l'arrêt des restructurations qu'ils refusent ;
- **5. L'augmentation générale des salaires et des pensions** prenant en compte au minimum le contentieux de 2007 et l'inflation en 2008 ;
- 6. Le respect du droit de grève et du droit syndical, le rejet des dispositions SNCF du plan de prévisibilité en cas de perturbation prévisible du trafic et plus particulièrement celles concernant la réaffectation du personnel et les sanctions.

Le 12 mars prochain se tiendra la Table Ronde conclusive sur la pénibilité pour laquelle nous redisons que les décisions que la Direction entend prendre sont très éloignées des attentes des cheminots. Aussi, pour permettre à ces derniers de peser sur le contenu de cette table ronde et contraindre la Direction à faire d'autres propositions, conformément à l'article L 521-3 du code du travail, la Fédération Syndicale des Cheminots CGT, vous dépose un préavis national de grève à partir du 11 Mars 2008 20 h 00 jusqu'au 13 Mars 2008 08 h 00. Ce préavis couvre l'ensemble du personnel de la SNCF.

LIGNE A du RER Quelle pagaille!

Depuis le 4 février 2008 et le passage aux 10' sur la branche Cergy en heures creuses, les dégradations de la production se comptent par centaines de trains en retard.

Mais sur les autres lignes, ce n'est pas mieux!

La ligne A n'est pas la seule affectée, c'est l'ensemble de la production régionale et les lignes NORMANDES qui sont à la rue. Les cheminots souffrent de cette situation, et les usagers sont de plus en plus violents dans leurs paroles mais aussi

La SUGE ne cesse d'intervenir et de recenser des altercations.

physiquement.

Pour la CGT, cette situation ne peut plus durer, la Direction doit dégager des moyens supplémentaires dans tous les métiers pour endiguer cette dérive inacceptable.



Préavis du 12 mars suites...

La CGT est reçue par la direction le vendredi 7 mars.

A suivre les résultats de cette négociation ultime avant la grève. Rapprochez –vous des militants CGT.

IMPORTANT

Pour les personnels suivants :

- ADC / ASCT
- Agents des postes d'aiguillage (EEX)

Mais aussi ceux des CRO, CNO, etc..

N'oubliez pas de faire 48h00 avant le début du préavis votre déclaration individuelle d'intention de faire grève.

Remettre ce bulletin à un syndiqué de la CGT, ou le renvoye

Bulletin d'adhésion

Le calendrier du mois de MARS

5 MARS Réunion d'information PERCO 6 MARS Table Ronde Industrielle FRET

10 MARS GT sur les compensations conduites / Bonifications

 Rassemblement régional EVEN à Mantes à 10h00 /quai D à l'appel des OS CGT -SUD Rail et UNSA

12 MARS Table Ronde conclusive / Pénibilité

 Rassemblement Régional CGT à Levallois au CSC et CGF à 11 h30 avec Prise de parole CGT et « Barbecue Revendicatif »

13 MARS Table ronde conclusive Cessation Progressive d'Activité 20 MARS Table Ronde Compensations conduites / Bonifications

La CGT compte sur votre engagement dans l'action le 12 mars en faisant 24h00 de grève ou un $\frac{1}{2}$ journée voir encore 59'.